

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Téléphone : 5517 700 Fax : 5511299

website : www.africa-union.org

DIVISION OF COMMUNICATION AND INFORMATION

COMMUNIQUE DE PRESSE N.43/2009

LE 12EME SOMMET DE L'UNION AFRICAINE CLOT AUJOURD'HUI SES TRAVAUX A ADDIS ABEBA

Addis Abéba, le 04 février 2009 – Le 12eme Sommet de Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine a pris fin le 04 février 2009. Le Sommet a adopté une série de décisions et de déclarations au service de l'Union africaine.

Ci-dessous une présentation des principales décisions adoptées lors de ce Sommet.

DATES ET LIEU DE LA TREIZIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE

La Conférence s'est félicitée de l'offre de la République de Madagascar d'abriter la treizième Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine à Antananarivo, Madagascar. Elle a décidé que les dates des sessions ordinaires de la Conférence seront les suivantes : dix-huitième Session ordinaire du Comité des Représentants permanents : 24-25 juin 2009 ; dix-septième Session ordinaire du Conseil exécutif : 28-29 juin 2009 ; treizième Session ordinaire de la Conférence : 1-3 juillet 2009.

THEMES DES SESSIONS DE LA CONFERENCE DE JUILLET 2009 ET DE JANVIER 2010

Les thèmes des treizième et quatorzième sessions ordinaires de la Conférence prévues respectivement en juillet 2009 et janvier 2010 seront :

Treizième session ordinaire de la Conférence : « Investir dans l'Agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire » ;

Quatorzième session ordinaire de la Conférence : « Technologies de l'information et de la Communication en Afrique : Défis et Perspectives pour le développement »

STATUT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL DE L'UNION AFRICAINE

A propos du Statut de la Commission du Droit International de l'Union africaine, la Conférence a demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les premiers membres de la Commission du Droit International soient élus en juillet 2009, afin de permettre la mise en place rapide de ladite Commission.

CHARTRE AFRICAINE DES STATISTIQUES

En ce qui concerne la Charte Africaine des Statistiques, la Conférence a demandé aux Etats membres de signer et de ratifier aussi rapidement que possible la Charte Africaine de la Statistique pour permettre son entrée en vigueur et offrir, ainsi, un cadre réglementaire pour le développement des statistiques sur le continent.

SOMMET DE LA DIASPORA AFRICAINE

La Conférence a pris note de l'ajournement du Sommet de la Diaspora africaine et a demandé aux Etats membres, aux dirigeants de la Communauté des Caraïbes et d'Amérique du Sud, ainsi qu'à tous les autres Etats ayant une Diaspora africaine importante, de continuer à soutenir et de participer au processus de préparation du Sommet de la Diaspora africaine. Elle a en outre demandé à la Commission de veiller à ce que le processus d'organisation des Conférences régionales consultatives (CRC) se poursuive.

UTILISATION ABUSIVE DU PRINCIPE DE COMPÉTENCE UNIVERSELLE

Sur la mise en œuvre de la Décision relative à l'utilisation abusive du principe de compétence universelle, la Conférence a déploré qu'en dépit de son dernier Sommet demandant un moratoire et du fait que l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE) sont déjà en discussion pour trouver une solution durable à cette question, un mandat d'arrêt a été exécuté contre Mme Rose Kabuye, Chef du Protocole du Président de la République du Rwanda, créant ainsi une situation de tension entre l'UA et l'UE. Elle a demandé au Président de l'Union Africaine d'assurer le suivi approprié de cette question et de veiller à ce qu'elle fasse l'objet de discussions approfondies au niveau du Conseil de Sécurité des Nations Unies et de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE

La Conférence a demandé à la Commission de prendre en compte les recommandations formulées par les Etats membres dans une nouvelle étude sur les sources alternatives de financement de l'Union Africaine et de présenter le nouveau document à la session extraordinaire des Ministres de l'Economie et des Finances en novembre 2009. Elle a également demandé à la Commission de présenter les résultats de la session extraordinaire de la CAMEF à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA en janvier 2010.

MICRO FINANCE EN AFRIQUE

Sur l'élaboration de la feuille de route et du Plan d'action pour la micro finance en Afrique, la Conférence a demandé à la Commission d'approfondir l'étude sur l'élaboration d'une Feuille de route et du Plan d'action pour le développement de la micro-finance en Afrique, en y intégrant les expériences des Etats Membres en la matière. Elle a également demandé à la Commission d'entreprendre une étude de faisabilité pour la création d'un Fonds de garantie pour le développement de la micro-finance en Afrique.

PROMOTION DE LA SANTE MATERNELLE, INFANTILE ET NEONATALE

Sur le rapport sur l'état de la mise en œuvre de la Décision sur la promotion de la santé maternelle, infantile et néonatale et le développement en Afrique, la Conférence a exhorté l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), les autres institutions compétentes des Nations Unies et les partenaires au développement de l'Afrique, y compris la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF) à soutenir les efforts de la Commission pour la promotion de la santé maternelle, infantile et néonatale.

CRISE FINANCIERE ET ECONOMIQUE

La Conférence a débattu de la crise financière et économique et des négociations sur la réforme du système financier international. Après délibérations, la Conférence a pris la décision de créer un Comité composé de dix (10) ministres et gouverneurs des banques centrales (Comité des dix), représentant les cinq (5) régions de l'Union africaine (UA),

chargé de suivre l'évolution de la crise financière et économique, de fournir régulièrement des données actualisées, des informations et des analyses exhaustives, d'émettre des conseils à l'UA, aux Communautés Economiques Régionales (CER) et aux Etats membres, et de faire des propositions sur la meilleure façon de contribuer aux délibérations portant sur les effets économiques et sociaux de la crise financière internationale et les mesures visant à y remédier et d'en faire rapport à la Conférence.

La Conférence a également invité les États membres à accélérer la mise en place des trois Institutions financières panafricaines. Elle a appuyé l'initiative du G20 de créer des groupes de travail sur les thèmes des négociations de la réforme du système financier international et a demandé que la Commission soit associée à tous les processus en place pour effectuer la réforme et assurer la mise en œuvre d'un nouvel ordre économique et financier international.

DIALOGUE AFRIQUE – UNION EUROPEENNE

Sur le Dialogue Afrique – Union européenne, la Conférence s'est félicitée des efforts déployés pour renforcer le dialogue entre les deux parties et a demandé à la Commission de l'UA d'assurer la participation effective des CER et des autres partenaires au processus de mise en œuvre et de suivi. Elle a également demandé à la Commission de faire un rapport spécifique à chaque session du Conseil exécutif sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du partenariat avec l'Union européenne.

ZIMBABWE

Sur le Zimbabwe, La Conférence a accueilli le calendrier convenu pour la formation d'un gouvernement inclusif, en particulier l'adoption de l'amendement 19 le 5 février 2009, ainsi que l'investiture du Premier ministre et des Vices premiers ministres d'ici le 11 février 2009 et celle des ministres et des vices ministres avant le 13 février 2009. Elle a invité les Etats membres de l'Union africaine et les partenaires à apporter leur appui total à la mise en œuvre de l'APG, y compris les efforts qui sont faits pour régler les graves problèmes socioéconomiques auxquels le Zimbabwe est confronté. La Conférence a appelé en outre à la levée immédiate des sanctions contre le Zimbabwe afin d'améliorer la situation économique et humanitaire dans le pays.

RESURGENCE DU FLEAU DES COUPS D'ETAT

La Conférence a exprimé sa très grave préoccupation face à la résurgence du fléau des coups d'Etat sur le continent et a appelé les Etats membres à une réaction ferme et sans équivoque pour mettre un terme à ce fléau. Elle a condamné fermement les coups d'Etat intervenus en République islamique de Mauritanie, le 6 août 2008, et en République de Guinée, le 23 décembre 2008, ainsi que la tentative de coup d'Etat en République de Guinée Bissau, le 5 août 2008. Elle a appuyé les décisions prises par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ces trois pays, particulièrement celles relatives au retour immédiat à l'ordre constitutionnel et a demandé à la Commission de veiller à leur mise en œuvre scrupuleuse.

DECISION SUR LA DEMANDE PAR LE PROCUREUR DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE

Concernant la Décision relative à la demande par le procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI) de la mise en accusation du Président de la République du Soudan, la conférence a exprimé sa profonde préoccupation devant la mise en accusation. Elle a approuvé le communiqué du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (CPS) de reporter le processus initié par la CPI. Elle a condamné les violations flagrantes des droits

de l'homme au Darfour et a demandé instamment que les auteurs de ces violations soient arrêtés et traduits en justice.

PAIX ET SECURITE EN AFRIQUE

La Conférence s'est félicitée des avancées enregistrées dans le processus de réconciliation nationale des **Comores** et a encouragé les parties comoriennes à continuer à travailler dans un esprit de consensus pour consolider ces avancées.

La Conférence a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans le processus politique en **Somalie** en particulier la signature, le 19 août et le 26 octobre respectivement, de l'Accord de Djibouti et de l'Accord sur les modalités pour la cessation de la confrontation armée, ainsi que la décision de former un Parlement sans exclusif élargi et un Gouvernement d'Union. La Conférence s'est félicitée de l'élection du nouveau Président de la Somalie.

La Conférence a pris note du retrait total par l'**Ethiopie** de ses troupes de la Somalie conformément à l'Accord de Djibouti. La Conférence a rendu hommage à l'AMISOM (Mission de l'Union africaine en Somalie) et aux Pays contributeurs de troupes, à savoir le Burundi et l'Ouganda, pour leur engagement envers le processus de paix et de réconciliation en Somalie. Elle a rendu également hommage aux partenaires et aux Etats membres de l'UA en particulier l'Algérie qui ont apporté leur soutien financier et/ou logistique à l'AMISOM.

La Conférence a réitéré sa préoccupation devant l'impasse continue dans laquelle se trouve le processus de paix entre l'**Ethiopie et l'Erythrée** ainsi que la tension persistante à la frontière entre **Djibouti et l'Erythrée** et face aux relations entre les deux pays.

La Conférence s'est réjoui des efforts déployés en vue de l'aboutissement du processus de mise en œuvre des accords conclus entre le Gouvernement du **Burundi** et le PALIPEHUTU/FNL.

Elle s'est félicitée des développements enregistrés dans le processus de paix à l'Est de la **RDC**.

Elle a exprimé sa vive préoccupation face à la détérioration de la situation sécuritaire au **Darfour** et a appelé toutes les parties à faire preuve de retenue. Elle a exprimé sa grave préoccupation face à la tension actuelle dans les relations entre le **Soudan et le Tchad**, et a lancé un appel aux deux pays pour qu'ils fassent preuve de retenue et travaillent à la consolidation des résultats enregistrés.

A propos de la **République Centrafricaine (RCA)**, la Conférence s'est réjoui de la tenue et des résultats du Dialogue politique inclusif (DPI) en RCA. Elle a encouragé les parties concernées à œuvrer ensemble à la mise en œuvre des recommandations formulées par le DPI. Elle a encouragé le **Gouvernement ivoirien** de fixer rapidement de nouvelles échéances électorales.

La Conférence a accueilli favorablement la décision prise par le Président de la Commission d'envoyer une équipe d'experts pluridisciplinaire pour évaluer les besoins de reconstruction post-conflits du **Liberia et de la Sierra Leone** et pour faire des recommandations sur la façon dont l'Union africaine et ses Etats membres pourront aider au mieux ce pays.

CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION

La Conférence a nommé les personnes suivantes, élues par la quatorzième Session du Conseil exécutif, membres du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption:

M. Nabil HATTALI d'Algérie,
Mme Dorothy Nyagoha ANGOTE du Kenya,
Mme Frene GINWALA d'Afrique du Sud,
Mme Henriette Tall DIOP du Sénégal,
M. Léonidas HAVYARIMANA du Burundi,
M. Constantin Berhé TESFU d'Ethiopie,
Mme Jane Mayemu ANSAH du Malawi,
M. Simon-Pierre NZOBABELA du Congo,
M. Mazou Seidou ADAMOU du Niger,
M. James KAHOOZA d'Ouganda et
M. Paulus Kalonho NOA de Namibie.

3^{EME} FESTIVAL MONDIAL DES ARTS NEGRES

La Conférence a invité tous les hommes et femmes de culture, les artistes et créateurs des Etats membres et de la diaspora africaine à participer massivement aux activités et programmes du 3^{eme} Festival Mondial des Arts Nègres (FESMAN) à Dakar, du 1^{er} au 21 décembre 2009.

BANQUE AFRICAINE D'INVESTISSEMENT

Sur la création de la Banque Africaine d'investissement, la Conférence a demandé à la Commission de convoquer une réunion d'experts juridiques et financiers qui sera suivie d'une Conférence ministérielle pour examiner le projet de Statuts. Elle s'est félicitée de l'offre de la Grande Jamahiriya d'abriter la réunion des experts en mai 2009.

COMITES TECHNIQUES SPECIALISES

La Conférence a décidé de reconstituer les Comités Techniques Spécialisés comme suit :

1. Comité sur l'Agriculture, le Développement rural, l'Eau et l'Environnement ;
2. Comité sur les Finances, les Questions monétaires, la Planification économique et l'Intégration ;
3. Comité sur le Commerce et l'Industrie et les minerais ;
4. Comité sur le Transport, les Infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'Energie et le Tourisme ;
5. Comité sur le Genre et l'Autonomisation des femmes ;
6. Comité sur la Justice et les Affaires juridiques ;
7. Comité sur le Développement social, le Travail et l'Emploi ;
8. Comité sur la Fonction publique, les Collectivités locales, le Développement urbain et la Décentralisation ;
9. Comité sur la Santé, la Population et la lutte contre la drogue;
10. Comité sur la Migration, les Réfugiés et les Personnes déplacées ;
11. Comité sur la Jeunesse, la Culture et les Sports ;
12. Comité sur l'Éducation, la Science et la Technologie ;
13. Comité sur les Communications et les Technologies de l'Information et de la Communication ;
14. Comité sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité.

2^{EME} FESTIVAL CULTUREL PANAFRICAIN

La Conférence a entériné la date pour l'organisation du 2^{ème} Festival culturel panafricain à Alger, du 5 au 20 juillet 2009. Elle a invité les Ministres de l'Union africaine en charge de la Culture à être présents à Alger pour assister à la cérémonie d'ouverture du festival.

DECENNIE DE LA FEMME AFRICAINE

La Conférence a proclamé 2010-2020, Décennie de la Femme africaine

REFORME DES NATIONS UNIES

Sur la Réforme des Nations unies, la Conférence a réitéré que le Comité des Dix reste saisie de cette question jusqu'à ce que l'Afrique réalise ses objectifs concernant la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies

SOMMET MONDIAL SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

La Conférence a pris note et s'est félicité de la proposition de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) d'organiser un Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, en novembre 2009.

GOVERNEMENT DE L'UNION

A propos de la session spéciale sur le Gouvernement de l'Union, la Conférence a décidé de transformer la Commission de l'Union africaine en Autorité de l'Union africaine. Elle a demandé au Conseil exécutif de tenir une session extraordinaire dans un délai de trois mois afin d'examiner les propositions faites par la Commission sur la mise en œuvre de la décision de la Conférence, notamment en ce qui concerne : les fonctions de l'Autorité de l'Union africaine ; la taille de l'Autorité ; les fonctions des Secrétaires ; les incidences financières de la mise en place de l'Autorité de l'Union africaine. Elle a demandé également au Conseil exécutif de faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juillet 2009.

Toutes les Décisions et les déclarations du Sommet, celles de la Conférence et du Conseil exécutif seront bientôt disponibles sur le site web de l'AU à l'adresse www.africa-union.org.